

Portant ouverture d'un (1) concours de recrutement direct de quatre-vingt-huit (88) agents à la Fonction Publique pour le compte du Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables.

Visé : Le MF.

**LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n°2007-26 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n°2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n°60-055/MFP/P du 30 mars 1960, portant règlement sur la rémunération et les avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2008-244/PRN/MFP/T du 31 juillet 2008, portant modalités d'application du Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2009-097/PRN/MFP/T du 12 mars 2009, fixant les frais de dépôt des dossiers de candidature dans le cadre de l'organisation des concours d'accès aux emplois de fonctionnaires ;
- Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres concernés ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2021-319/PRN du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-350/PRN/MFP/RA du 27 mai 2021, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2022-010/PRN du 05 janvier 2022, portant réorganisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués modifié par le décret n°2022-455/PRN du 02 juin 2022;
- Vu les décrets n°2022-011 et n°2022-456/PM des 05 janvier et 02 juin 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement ;
- Vu la lettre n°000281/ME/ER/SG/DRH du 14 avril 2023, demandant l'ouverture dudit concours, complétée par la lettre n°000343/ME/ER/SG/DRH du 31 mai 2023 ;

**ARRETE :**

**Article Premier:** Un (1) concours de recrutement direct de quatre vingt huit (88) agents à la Fonction Publique pour le compte du Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables, se déroulera le samedi 23 septembre 2023, dans le centre unique de Niamey.

**Le nombre de places offertes, fixé à quatre-vingt-huit (88), est réparti comme suit :**

1. Ingénieurs Statisticiens Economistes, Catégorie A1..... trois (03)
  - 1.1 Option : Statistique.....un (01)
  - 1.2 Option : Planification.....deux (02)
2. Ingénieurs des Mines, Catégorie A1 ..... trente-sept (37)
  - 2.1. Option : Physique Nucléaire .....trois (03)
  - 2.2. Option : Electricité/ Électromécanique ..... dix-huit (18)
  - 2.3. Option : Energies Renouvelables ..... quatorze (14)
  - 2.4. Option : Gestion de l'Environnement ..... deux (02)
3. Directeurs Administratifs, Catégorie A1 ..... deux (02)
  - 3.1. Option : Economie/Gestion.....un (01)
  - 3.2. Option : Droit Public.....un (01)
4. Chefs de Division d'Administration Générale, Catégorie A2.....six (06)
  - 4.1. Option : Droit Privé .....un (01)
  - 4.2. Option : Droit Public.....un (01)
  - 4.3. Option : Administration Générale.....deux (02)
  - 4.4. Option : Gestion des Ressources Humaines .....deux (02)
5. Ingénieurs des Travaux Statistiques (option : Maintenance Informatique), Cat A2 ..... un (01)
6. Inspecteurs Centraux du Trésor, Catégorie A2..... quatre (04)
  - 6.1. Option : Finance-Trésor.....un (01)
  - 6.2. Option : Gestion.....trois (03)
7. Ingénieurs des Techniques des Mines, Catégorie A2..... douze (12)
  - 7.1. Option : Energies Renouvelables ..... six (06)
  - 7.2. Option : Electricité/Electromécanique ..... six (06)
8. Cadres Principaux de l'Information, Catégorie A2.....deux (02)
  - 8.1. Option : Communication .....un (01)
  - 8.2. Option : Documentation.....un (01)
9. Techniciens Supérieurs des Mines, Catégorie A3 .....onze (11)
  - 9.1. Option : Energies Renouvelables ..... six (06)
  - 9.2. Option : Gestion de l'environnement.....un (01)
  - 9.3. Option : Electricité/Électromécanique ..... quatre (04)
10. Secrétaires de Direction, Catégorie B2..... six (06)
11. Contrôleurs du Trésor (Finance-Trésor), catégorie B2..... un (01)
12. Chefs de Bureau d'Administration Générale, Catégorie B2.....trois (03)
  - 12.1. Option : Judiciaire.....un (01)
  - 12.2. Option : Administration Générale.....deux (02)

**Article 2** : Le programme du concours est le suivant :

**1. Pour les Ingénieurs Statisticiens Economistes, Catégorie A1**

**1.1 Option : Statistique**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Statistique descriptive ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**1.2 Option : Planification**

- Une épreuve d'Economie Générale ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Planification ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**2. Pour les Ingénieurs des Mines, Catégorie A1**

**2.1. Option : Physique Nucléaire**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Physique Nucléaire ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**2.2. Option : Electricité/ Électromécanique**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve d'Electricité, Machines Electriques ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**2.3. Option : Energies Renouvelables**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Dimensionnement des Installations en Energie Solaire Photovoltaïques.....  
..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**2.4. Option : Gestion de l'Environnement**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Gestion de l'Environnement ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**3. Pour les Directeurs Administratifs, Catégorie A1**

**3.1. Option : Economie/Gestion**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Contrôle de Gestion ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**3.2. Option : Droit Public**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Droit Public ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**4. Pour les Chefs de Division d'Administration, Catégorie A2**

**4.1. Option : Droit Privé**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Contrats Spéciaux..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**4.2. Option : Droit Public**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Droit Administratif..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**4.3. Option : Administration Générale**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Pratique Administrative ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

.../...

**4.4. Option : Gestion des Ressources Humaines**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve d'Etude des Cas..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**5. Pour les Ingénieurs des Travaux Statistiques (option : Maintenance Informatique), Cat A2**

- Une épreuve de Maintenance Informatique et Electronique ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve d'Architecture et Technologie des Ordinateurs..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**6. Pour les Inspecteurs Centraux du Trésor, Catégorie A2**

**6.1. Option : Finance-Trésor**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Comptabilité Générale ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**6.2. Option : Gestion**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Comptabilité Analytique ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**7. Pour les Ingénieurs des Techniques des Mines, Catégorie A2**

**7.1. Option : Energies Renouvelables**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Dimensionnement des Installations en Energie Solaire Photovoltaïque ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**7.2. Option : Electricité/Electromécanique**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve d'Electricité, Machines Electriques..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**8. Pour les Cadres Principaux de l'Information, Catégorie A2**

**8.1. Option : Communication**

- Une épreuve de Stratégie de la Communication ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Droit de la Communication..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**8.2. Option : Documentation**

- Une épreuve d'Information Documentaire ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Traitement des Documents/catalogages..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**9. Pour les Techniciens Supérieurs des Mines, Catégorie A3**

**9.1. Option : Energies Renouvelables**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Dimensionnement des Installations en Energie Solaire Photovoltaïque..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**9.2. Option : Gestion de l'environnement**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Gestion de l'Environnement..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**9.3. Option : Electricité/Électromécanique**

- Une épreuve de Culture Générale sur l'Energie ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve d'Electricité, Machines Electriques..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**10. Pour les Secrétaires de Direction, catégorie B2**

- Une épreuve de Réaction Administrative ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve d'Etude de Cas ..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**11. Pour les Contrôleurs du Trésor (Finance-Trésor), catégorie B2**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Finances Publiques..... durée : 2 Heures, coefficient : 2

**12. Pour les Chefs de Bureau d'Administration Générale, Catégorie B2**

**12.1. Option : Judiciaire**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Droit Administratif..... durée : 3 Heures, coefficient : 3

**12.2. Option : Administration Générale**

- Une épreuve de Culture Générale..... durée : 2 Heures, coefficient : 2
- Une épreuve de Pratique Administrative ..... durée : 2 Heures, coefficient : 2

**Article 3 :** Peuvent faire acte de candidature les personnes âgées de 18 ans au moins et de quarante (42) ans au plus au 31 décembre 2023 et justifiant des qualifications ci-après :

**1. Pour les Ingénieurs Statisticiens Economistes, Catégorie A1**

**1.1 Option : Statistique**

Les candidats titulaires d'un master en Statistique.

**1.2 Option : Planification**

Les candidats titulaires d'un Master en Planification ou en Economie.

**2. Pour les Ingénieurs des Mines, Catégorie A1**

**2.1. Option : Physique Nucléaire**

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Sciences Nucléaire.

**2.2. Option : Electricité/ Électromécanique**

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Electricité/Electromécanique.

**2.3. Option : Energies Renouvelables**

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Electromécanique/Electrotechnique /Electricité/Energétique.

**2.4. Option : Gestion de l'Environnement**

Les candidats titulaires du diplôme d'Ingénieur ou de Master en Gestion de l'Environnement.

**3. Pour les Directeurs Administratifs, Catégorie A1**

**3.1. Option : Economie/Gestion**

Les candidats titulaires d'un Master en Economie/Gestion.

**3.2. Option : Droit Public**

Les candidats titulaires d'un Master en Droit Public en Droit Minier ou en Droit Pétrolier.

.../...



**4. Pour les Chefs de Division d'Administration, Catégorie A2**

**4.1. Option : Droit Privé**

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en Droit Privé.

**4.2. Option : Droit Public**

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en Droit Public.

**4.3. Option : Administration Générale**

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau II de l'ENA, d'une licence ou d'une maîtrise en Droit Public ou en Administration Générale.

**4.4. Option : Gestion des Ressources Humaines**

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en Gestion de Ressources Humaines (GRH).

**5. Pour les Ingénieurs des Travaux Statistiques (option : Maintenance Informatique), Cat A2**

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en Maintenance Informatique.

**6. Pour les Inspecteurs Centraux du Trésor, Catégorie A2**

**6.1. Option : Finance-Trésor**

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau II de l'ENA en Finance-Trésor.

**6.2. Option : Gestion**

Les candidats titulaires d'une licence ou d'une maîtrise en Comptabilité-Gestion ou Finance Banque

**7. Pour les Ingénieurs des Techniques des Mines, Catégorie A2**

**7.1. Option : Energies Renouvelables**

Les candidats titulaires d'un diplôme de Licence ou de Maîtrise en Electromécanique/Electrotechnique /Electricité/Energétique.

**7.2. Option : Electricité/Electromécanique**

Les candidats titulaires d'un diplôme de Licence ou de Maîtrise en Electromécanique/Electricité.

**8. Pour les Cadres Principaux de l'Information, Catégorie A2**

**8.1. Option : Communication**

Les candidats titulaires du diplôme de Licence en Communication et Marketing.

**8.2. Option : Documentation**

Les candidats titulaires d'un diplôme de Licence en Science de l'Information.

**9. Pour les Techniciens Supérieurs des Mines, Catégorie A3**

**9.1. Option : Energies Renouvelables**

Les candidats titulaires du diplôme d'un BTS ou d'un DUT en Electromécanique /Electrotechnique Electricité/Energétique.

**9.2. Option : Gestion de l'environnement**

Les candidats titulaires d'un diplôme d'un BTS ou d'un DUT en Environnement.

**9.3. Option : Electricité/Électromécanique**

Les candidats titulaires d'un diplôme de BTS ou d'un DUT en Electromécanique/Electricité.

**10. Pour les Secrétaires de Direction, catégorie B2**

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA, d'un DAP ou BAC Professionnel en Secrétariat.

**11. Pour les Contrôleurs du Trésor (Finance-Trésor), catégorie B2**

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA en Finance Trésor.

**12. Pour les Chefs de Bureau d'Administration Générale, Catégorie B2**

**12.1. Option : Judiciaire**

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA Section Judiciaire.

**12.2. Option : Administration Générale**

Les candidats titulaires du diplôme de Niveau I de l'ENA en Administration Générale.



**Article 4 :** La limite d'âge de 42 ans peut être prolongée de cinq (5) ans au maximum :

- d'une durée égale de service national, de service en qualité de volontaire, de service en qualité d'agent auxiliaire ou de contractuel effectués dans un service de l'Administration Publique ou de Collectivités territoriales ;
- d'un (1) an par enfant à charge dans le sens de la réglementation des pensions ;
- du temps de services auxiliaires accomplis par les candidats en qualité d'agents non fonctionnaires des administrations ou établissements publics et validables pour la constitution de droit à pension aux termes du régime de retraite qui leur serait applicable dans l'emploi auquel ils postulent.

Les candidats frappés par la limite d'âge de 42 ans et qui ne dépassent pas 47 ans au 31/12/2023, doivent joindre dans leur dossier de candidature :

- Une copie légalisée de l'attestation de service civique national, service contractuel, service volontaire et/ou service auxiliaire ;
- Une copie légalisée des extraits d'acte de naissance ou des jugements supplétifs des enfants et le certificat de vie et charge.

**Article 5 :** Les candidats fonctionnaires, ayant obtenu des diplômes à l'issue d'une mise en position de disponibilité pour études, de cours de soir ; de cours par correspondance ou antérieurement à leur nomination, peuvent faire acte de candidature dans les conditions fixées aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

Leurs dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une fiche « DOC 4 » dûment remplie par le candidat ;
- Une copie légalisée du diplôme obtenu (avec traduction officielle en français pour les diplômes en langues étrangères et l'équivalence pour les établissements dont les diplômes sont soumis à la certification de service des équivalences de diplôme ou le diplôme contresigné par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur) ;
- Une copie de l'arrêté de titularisation ;
- Un état de service attestant que l'agent est en service régulier ;
- Un reçu attestant que l'agent s'est acquitté des frais de dépôt du dossier.

**Article 6 :** Les dossiers de candidature, constitués ainsi qu'il suit, doivent parvenir au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard **le vendredi 28 juillet 2023 à 13 h :**

- Une fiche « DOC 4 » dûment remplie par le candidat ;
- Une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
- Une copie légalisée du diplôme (**avec traduction officielle en français** pour les diplômes en langues étrangères et **l'équivalence** pour les établissements dont les diplômes sont soumis à la certification de service des équivalences de diplôme ou le diplôme contresigné par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur) ;
- Un certificat de visite et de contre visite médical datant de moins de trois (03) mois à la date limite du dépôt de candidature ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date limite du dépôt de candidature ;
- Une enveloppe (format A4) timbrée, portant l'adresse du candidat ;
- une quittance de versement attestant que le candidat s'est acquitté des frais de dépôt de dossier, délivrée par :
  - le Régisseur de Recettes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, pour les candidats résidant à Niamey ;
  - les Caissiers des Trésoreries Régionales de l'intérieur, pour les candidats des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

**NB :** Les candidats des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder, peuvent déposer leurs dossiers de candidature au niveau de la Direction Régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative de leur localité.

Les frais de dépôt de dossier, à la charge des candidats, sont fixés à **cinq mille (5 000) FCFA** pour les candidats de la **catégorie A** et **trois mille (3 000) FCFA** pour les candidats de la **catégorie B2**.

**Article 7 :** Tout dossier de candidature incomplet et/ou comportant des pièces non légalisées, falsifiées et/ou surchargées sera purement et simplement rejeté.

**Article 8 :** Toute note inférieure ou égale à cinq sur vingt (05/20) en épreuve de spécialité est éliminatoire.

**Article 9 :** Seront déclarés admis, les candidats qui obtiendront une moyenne supérieure ou égale à dix sur vingt (10/20), sans note éliminatoire, dans la limite du nombre de places offertes.

**Article 10 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République du Niger

**Ampliations :**

- PRN/CAB ..... 1
- PM/CAB ..... 1
- MFP/RA/SG/DI ..... 1
- MFP/RA/SG/DS ..... 1
- MFP/RA/SG/DGFP/DRAE ..... 1
- MFP/RA/SG/Service repro ..... 1
- MF/TRESOR ..... 1
- ME/ER/SG/DRH ..... 1
- AFFICHAGE ..... 1
- Directions Régionales FP/RA ..... 8
- SGG/J.O.R.N ..... 1



MME DAOURA HADIZATOU KAFUGOU